

Envoyé en préfecture le 20/07/2017

Reçu en préfecture le 20/07/2017

Affiché le 19/07/2017

ID : 086-218602522-20170711-2017\_05\_10-DE

République Française  
Département VIENNE  
Commune de SAMMARÇOLLES

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 11/07/2017

Référence
2017_05_10

Objet de la délibération
PLAN LOCAL D'URBANISME VILLE DE LOUDUN

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
12	10	10

Date de la convocation
22/06/2017

Date d'affichage
22/06/2017

Vote
A l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L' an 2017 et le 11 Juillet à 18 heures 30 minutes , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de ARCHAMBAULT William, Maire

**Présents** : M. ARCHAMBAULT William, M. MALECOT Jean, Mme BERTON Lysiane, M. BODIN Bertrand, Mme RICHARD Marylène, Mme ROBERT Catherine, M. REIGNIER Michaël, M. GUYON Franck, M. AUGÉARD Stéphane, Mme GUERIN Michèle

**Absent(s)** : M. BONTEMPS Nicolas, Mme RAKOTOZAFY Florence

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme GUERIN Michèle

### objet de la délibération : PLAN LOCAL D'URBANISME VILLE DE LOUDUN

Le maire expose au conseil que la ville de Loudun a par délibération du 12 avril 2017 (notifié à Monsieur le Sous-Préfet le 17 mai 2017) arrêté son projet de Plan Local d'Urbanisme.

Un exemplaire a été transmis à la Commune de SAMMARÇOLLES pour avis.

Après délibération, le conseil municipal n'émet aucune remarque particulière sur ce projet.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 20/07/2017

Le Maire

William ARCHAMBAULT



Acte rendu exécutoire après dépôt  
en SOUS-PREFECTURE DE  
CHÂTELLERAULT

Le : 20/07/2017

Et  
Publication du : 19/07/2017

*sous le numéro 20170711-2017-05-10 DE*  
086-218602522-20170711-2017\_05\_10 DE